

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 3 octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DAC 380** Subventions (41.000 euros) à quatre associations œuvrant aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration (5e, 19e) et signature de conventions.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions de fonctionnement à quatre associations œuvrant aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration et de signer les conventions ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 11.000 euros au titre du soutien aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration, est attribuée à l'Association Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et Gens du voyage 59, rue de l'Ourcq (19e) au titre de ses activités en 2018. 2018-03207 15955

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et Gens du voyage dont le texte est joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 13.000 euros au titre du soutien aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration, est attribuée à l'association Coup de Soleil, 132 rue de Rivoli (1er) pour organiser le 24e Maghreb des Livres en 2018. 2018-03740 ; 48101.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros au titre du soutien aux cultures étrangères est attribuée à l'Association de Culture Berbère 37bis, rue des Maronites (20e). 2018-02630 18514

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association de Culture Berbère 37bis, rue des Maronites (20e) dont le texte est joint en annexe de la présente délibération.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 13.000 euros au titre du soutien aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères, est attribuée à l'association de la Bibliothèque Russe Tourgueniev 11, rue de Valence (5e). 2018-01827 49542

Article 7 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 41.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3112.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**